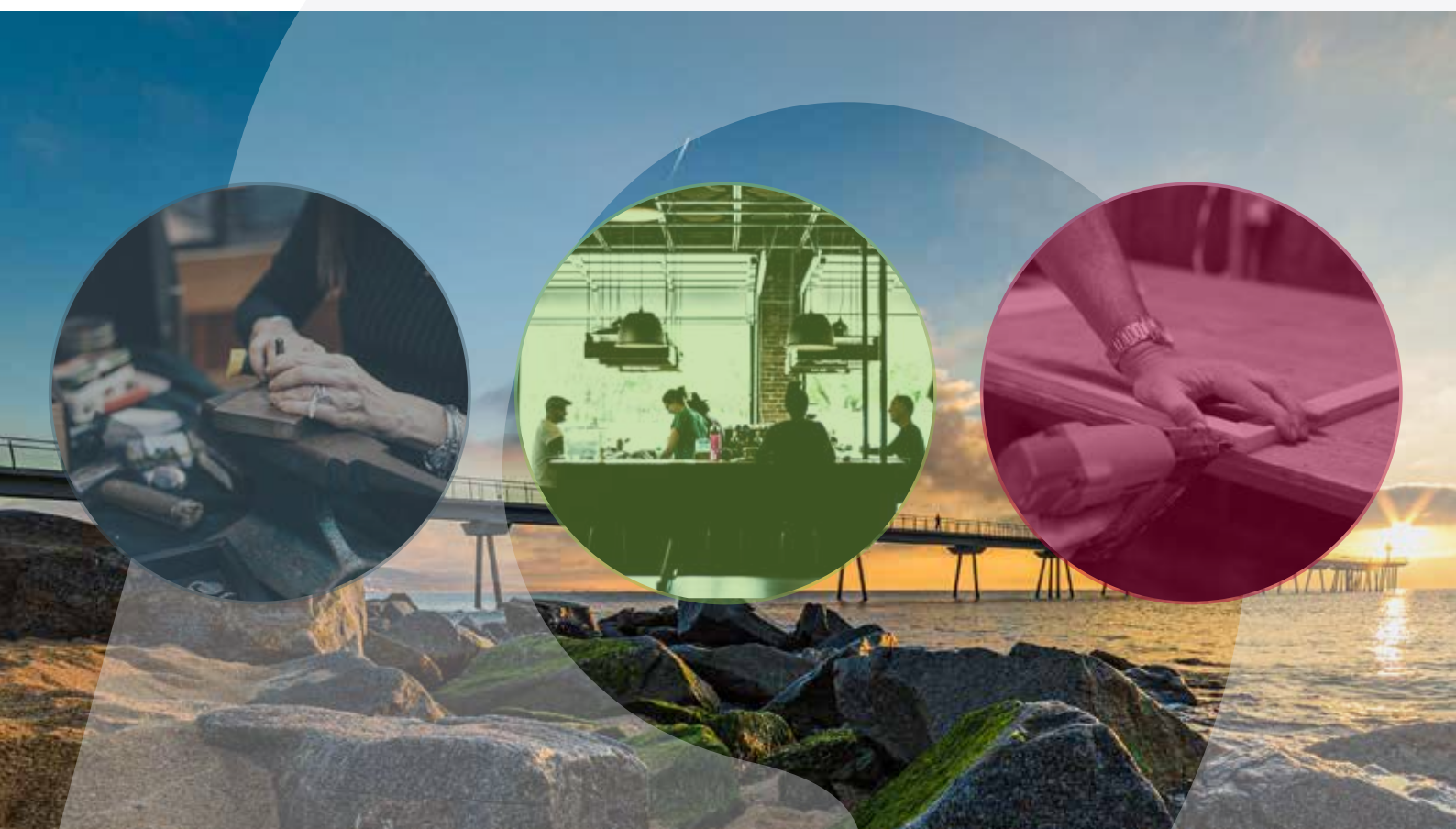


ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2022

Faire de l'IAE un véritable levier d'action **POUR L'ACCÈS À L'EMPLOI** **PARTOUT ET POUR TOUS**



CHANTIER école

PREMIER RÉSEAU ASSOCIATIF DU RETOUR À L'EMPLOI

Le réseau CHANTIER école est un réseau de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE). C'est aujourd'hui le **premier réseau de l'IAE** sur le plan national.

Il regroupe plus de 800 adhérents dont plus de 750 structures employeuses (associations ou établissements publics) en France métropolitaine et en outre-mer, qui se définissent comme « Entreprises Sociales Apprenantes ».

Les Entreprises Sociales Apprenantes **recrutent des personnes** en transition professionnelle, et leur proposent **un emploi salarié, un accompagnement, un encadrement et des formations adaptés**, pour leur permettre **un retour à la vie active** dans les meilleures conditions.

Ces structures portent toute action qui, à partir d'une situation de production, a pour but de favoriser **la progression et l'émancipation des personnes**.

Initié par un mouvement citoyen, CHANTIER école œuvre depuis 27 ans à la transformation sociale et à la solidarité dans les territoires.

Son rôle : accompagner et former ses adhérents, valoriser leurs initiatives, leurs savoir-faire et leur ingénierie, apporter une expertise de l'insertion par l'activité économique auprès des pouvoirs publics et participer à la mise en œuvre des politiques publiques de l'emploi.



Créé en 1995, CHANTIER école c'est aujourd'hui :

750

Entreprises Sociales
Apprenantes adhérentes

35 000

Salarié-e-s en
contrat d'insertion
(CDDI) au sein des
Entreprises Sociales
Apprenantes

1 400

Ateliers et
chantiers d'insertion

15

Associations
régionales

6 000

Salarié-e-s
permanent-e-s



Les Entreprises Sociales Apprenantes, PARTENAIRES INCONTOURNABLES DE L'EMPLOI

Les Entreprises Sociales Apprenantes sont des organisations inclusives dont le cœur de métier est :

- ➔ La création de produits et de services répondant à des besoins non ou mal couverts dans les conditions actuelles du marché et des politiques publiques.
- ➔ L'intégration sociale et économique des populations les plus éloignées de l'emploi et le développement des territoires.
- ➔ La formation notamment en situation de travail, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises et des économies locales.

Les Entreprises Sociales Apprenantes UNE EXPERTISE EN 3 AXES

1 Les Entreprises Sociales Apprenantes font émerger les compétences des salarié·e·s en parcours grâce à une démarche pédagogique outillée

Un modèle précurseur pour développer et consolider les compétences des personnes accompagnées.

2 Les Entreprises Sociales Apprenantes créent des emplois et de nouvelles filières d'activité

Les emplois d'aujourd'hui et de demain se créent dans nos structures.

3 Les Entreprises Sociales Apprenantes accompagnent les personnes et lèvent les freins à l'emploi

Les Entreprises Sociales Apprenantes, actrices incontournables de l'emploi, de la cohésion sociale et du développement économique des territoires.



Les Entreprises Sociales Apprenantes, **CRÉENT DES EMPLOIS ET DE NOUVELLES FILIÈRES D'ACTIVITÉ**



Les Entreprises Sociales Apprenantes répondent aux besoins économiques à plusieurs niveaux :

- **Actrices de l'économie locale** elles vendent des biens et des services qui **répondent à des besoins non-satisfaits** des habitants, des collectivités locales et des entreprises sur les territoires.
- Elles participent à **l'innovation en utilisant le plus possible les ressources des territoires** en partenariat étroit avec les acteurs économiques et sociaux.
- Elles développent des **coopérations économiques avec des acteurs privés et publics** pour répondre à des enjeux partagés.



Les Entreprises Sociales Apprenantes fournissent des biens et des services innovants dans les domaines de l'économie circulaire (filrière du réemploi : informatique, textile, etc.), du BTP (écoconstruction, écorénovation, etc.), de l'agriculture et l'agroalimentaire (maraîchage, transformation alimentaire, restauration), de la valorisation des espaces naturels pour améliorer l'attractivité territoriale, la mobilité (métiers du vélo, nouveaux modes de transport), etc.



Les Entreprises Sociales Apprenantes, **ACCOMPAGNENT LES PERSONNES ET LÈVENT LES FREINS À L'EMPLOI**



Métiers du grand-âge et du médico-social, de la restauration, de la construction et de l'écoconstruction, de la propreté urbaine ou industrielle, de la logistique, de la maintenance, de la vente, du recyclage et de la valorisation des déchets, des espaces verts... Autant de **secteurs en tension ou d'avenir** qui constituent des **opportunités professionnelles** pour les salarié-e-s à l'issue d'un parcours au sein d'une Entreprise Sociale Apprenante et une réponse au besoin de main d'œuvre que connaissent de nombreuses entreprises dans le contexte de la reprise économique.

Dès la prise de poste des salarié-e-s en insertion, c'est une démarche d'accompagnement social global qui est engagée (logement, endettement, accès aux droits, justice, santé, mobilité apprentissage du français, etc.), pour compléter la dynamique de remise au travail et ainsi lever les freins à l'emploi.

- **Les Entreprises Sociales Apprenantes développent des démarches d'organisation apprenante** pour améliorer le travail et le vivre-ensemble au sein des collectifs.
- Les Entreprises Sociales Apprenantes sont expertes pour développer des **compétences professionnelles** transférables (savoir-être et savoir-faire) grâce à de nombreuses modalités de formation et à leur capacité **d'innovation pédagogique**.
- Les Entreprises Sociales Apprenantes mettent en œuvre depuis plus de vingt ans la **Formation en Situation de Travail** (FEST) qui permet aux salarié-e-s d'acquérir des compétences utiles dans leur activité quotidienne et dans leur emploi après leur parcours d'insertion.



Chaque année,
les Entreprises Sociales
Apprenantes forment plus
de 35 000 salarié-e-s
en insertion en situation
de travail.



Les Entreprises Sociales Apprenantes

FONT EMERGER LES COMPETENCES DES SALARIÉ·E·S EN INSERTION GRÂCE À UNE DEMARCHE PÉDAGOGIQUE OUTILLÉE



Les Entreprises Sociales Apprenantes ont pour objectif le **retour à l'emploi pérenne** de leurs salarié·e·s en insertion.

Elles s'engagent à développer et valoriser les capacités et les compétences qu'acquière les salarié·e·s au sein des activités de production. **Les salarié·e·s se voient proposer immédiatement des tâches professionnelles concrètes**, qui correspondent à des métiers définis.

CHANTIER école a donc développé un **dispositif pédagogique** que suivent les Entreprises Sociales Apprenantes, pour aider à développer les compétences professionnelles des salarié·e·s accompagnés, voire de permettre la certification des compétences professionnelles qu'ils ont acquises.

Cette **démarche pédagogique outillée** comporte des référentiels et livrets de suivi, des guides d'apprentissage, des fiches d'expérience et des attestations de compétences professionnelles.

Ce dispositif permet de **développer les savoirs de base et les savoirs-être attendus en situation de travail**. L'ancrage dans la réalité professionnelle rend les situations formatives plus mobilisatrices et plus motivantes. Elles donnent un sens aux apprentissages de base que les situations de travail génèrent.

Tout au long de son parcours d'insertion, la personne est donc évaluée et formée, avec **à la clé une valeur ajoutée à son profil pour retrouver un emploi durable**.

Les salarié·e·s en sortie de parcours sont ainsi formé·e·s à des activités qui recrutent sur leur zone géographique. Leurs qualifications correspondent à la demande en main d'œuvre des entreprises et vient renforcer le tissu socio-économique local.



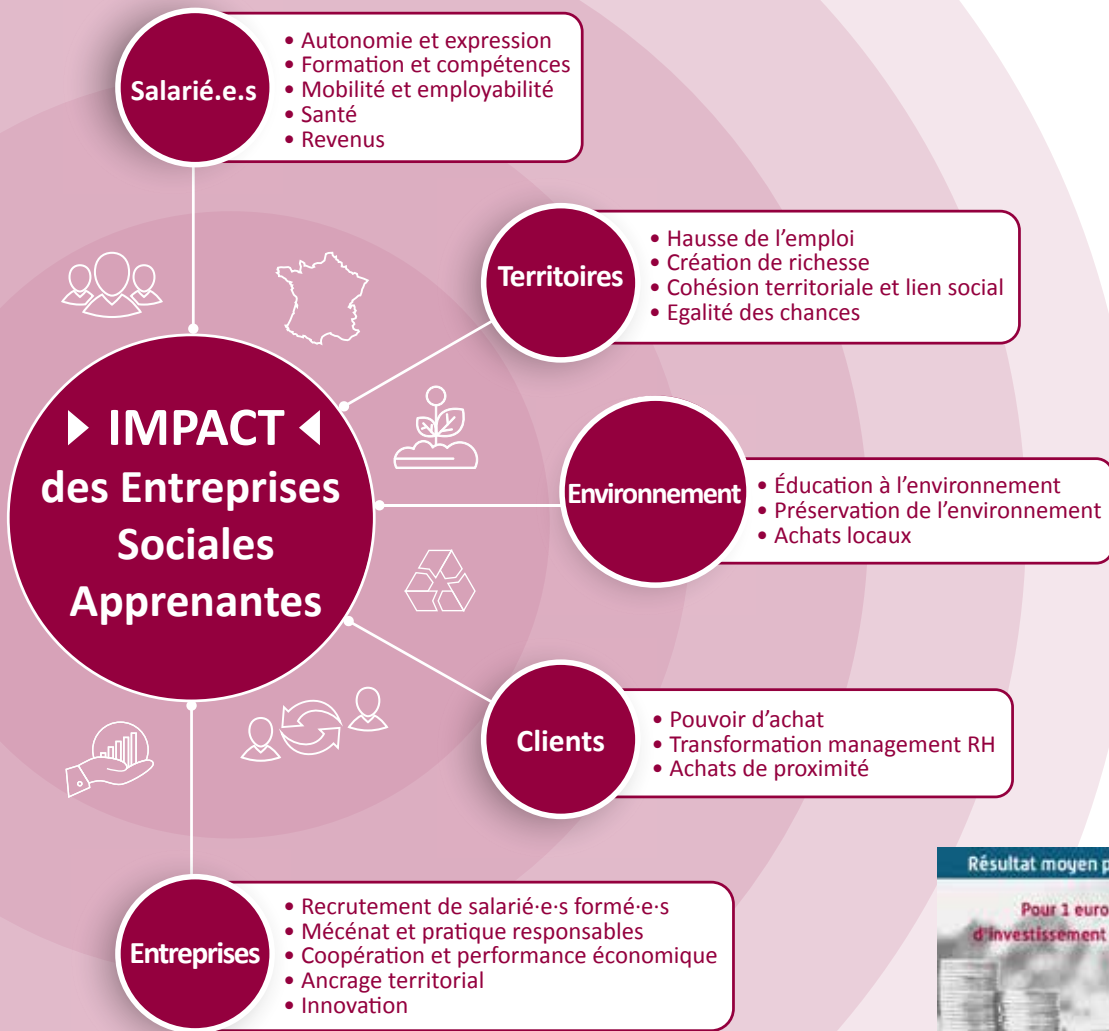
Avec la démarche pédagogique outillée, chaque tâche professionnelle peut donner lieu à une séance d'apprentissage.



Les Entreprises Sociales Apprenantes

QUELS IMPACTS ?

L'empreinte socio-économique de ces structures peut être résumée dans le schéma ci-dessous :



Pour un euro d'argent public investi dans les Entreprises Sociales Apprenantes c'est en moyenne cinq fois plus de valeur qui est créée.



Les Entreprises Sociales Apprenantes ont 3 types d'impacts économiques sur leur environnement :

L'impact direct

Les contributions directes d'une Entreprise Sociale Apprenante sur le territoire, du fait de son activité, correspondent à la valeur ajoutée produite et au nombre de ses salarié-e-s.

L'impact indirect

Les contributions indirectes correspondent à la valeur ajoutée et aux emplois créés chez les fournisseurs du fait des achats de l'Entreprise Sociale Apprenante sur son territoire.

L'impact induit

Les contributions induites correspondent à la consommation des salarié-e-s, de l'Entreprise Sociale Apprenante et de ses fournisseurs.

Nos 3 propositions

POUR UNE POLITIQUE PUBLIQUE ENGAGÉE EN FAVEUR DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ- ÉCONOMIQUE (IAE)

1 Sécuriser les moyens des structures de l'Insertion par l'Activité Économique pour leur permettre d'assurer leurs missions

Consolider les moyens des Entreprises Sociales Apprenantes pour garantir leurs missions d'insertion et de professionnalisation. Favoriser leur liberté d'entreprendre pour développer leur production, et investir dans la consolidation de leur modèle économique.

Comment ?

Mobiliser des financements interministériels pour des actions à fort impact

Les structures porteuses de dispositifs d'Insertion par l'Activité Économique et en particulier d'Ateliers et Chantiers d'Insertion, constituent des terrains favorables et apprenants, à même d'expérimenter et de développer des filières à haut potentiel de développement d'activité économique sur les territoires.

Le financement public à hauteur de 70% minimum pour les Ateliers et Chantiers d'Insertion doit être structuré et conforté en fléchant structurellement ces budgets vers l'Insertion par l'Activité Économique pour accompagner des actions à fort impact (transition écologique, cohésion sociale, justice, santé, mobilité, territoires ultra marins).

Il est nécessaire de diversifier et mobiliser des cofinancements de l'Etat auprès d'autres Ministères et d'autres politiques publiques nationales et locales.

→ Mobiliser des enveloppes financières interministérielles et piloter l'inter-ministérielle opérationnelle de l'Insertion par l'Activité Économique.

Inscrire les Entreprises Sociales Apprenantes dans le développement des territoires

→ Garantir le soutien des conseils départementaux, les conseils régionaux, des intercommunalités et des communes aux structures de l'Insertion par l'Activité Économique via le développement des clauses d'insertion dans la commande publique, les marchés réservés et/ou sur les achats socialement responsables.

→ Donner les moyens aux collectivités de s'engager fortement aux côtés des Entreprises Sociales Apprenantes en soutenant financièrement par la subvention leur projet d'insertion, les actions d'accompagnement et d'encadrement, les projets structurants de développement local.

→ Favoriser les financements directs des Départements en évitant leur substitution par des cofinancements FSE, qui doivent venir en complément.

→ Sanctuariser une ligne minimum de co-financement de l'aide au poste par les Départements au titre de la prise en charge des publics BRSA, dans les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyen entre l'Etat et les Départements à destination des ACI, afin de garantir l'égalité d'accès des bénéficiaires du RSA à l'Insertion par l'Activité Économique sur l'ensemble du territoire national.

→ Renforcer la capacité d'actions des collectivités pour l'Insertion par l'Activité Économique avec un niveau ambitieux de dotation garantie par l'Etat.



Nos 3 propositions

POUR UNE POLITIQUE PUBLIQUE ENGAGÉE EN FAVEUR DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ- ÉCONOMIQUE (IAE)**1 Amplifier et sécuriser l'utilisation du FSE +**

- Les porteurs de projets d'Ateliers et Chantiers d'Insertion doivent pouvoir activer le levier du FSE+ au service des plus vulnérables et pour un développement économique inclusif et durable dans l'ensemble des territoires, avec une harmonisation et une simplification des pratiques de gestion..
- Chaque territoire doit pouvoir voir une intervention du FSE + pour soutenir l'ensemble des moyens dédiés à l'insertion tout en prenant en compte les spécificités des Outre-mer pour constituer un engagement fort en faveur de l'égalité des territoires.
- Mettre en œuvre sans attendre des démarches de simplification (appels à projets anticipés, instruction, bilan et contrôle).
- Sécuriser économiquement les Ateliers et Chantiers d'Insertion (aide au poste forfaitaire, périmètres adaptés, création d'un fonds d'avance ...) afin de faciliter et amplifier l'accès des Ateliers et Chantiers d'Insertion au FSE +, au service des projets d'insertion.

2 Déployer la formation des salariés en parcours d'insertion avec des financements ambitieux, simples, fluides et mobilisables

- Sanctuariser et développer les fonds du PIC IAE.
- Simplifier et faciliter l'accès au PIC IAE.
- Supprimer le reste à charge pour les SIAE pour proposer une prise en charge à 100% de la formation professionnelle des salariés en insertion.
- Permettre l'accès au PIC IAE par les établissements publics portant des Ateliers et Chantiers d'Insertion pour financer la formation professionnelle des salariés en insertion.

3 Booster la formation des professionnels de l'insertion

- Ouvrir l'accès au plan de développement des compétences de l'ensemble des structures de l'Insertion par l'Activité Economique quel que soit leur effectif pour répondre aux besoins récurrents de professionnalisation des personnels permanents du secteur de l'insertion (encadrants techniques pédagogiques et sociaux, accompagnateurs socio-professionnels, personnels de formations...) pour accompagner l'évolution régulière du secteur et des métiers.

4 Libérer l'activité économique des Entreprises Sociales Apprenantes

- Adopter une approche différenciée de la capacité de commercialisation des Ateliers et Chantiers d'Insertion en fonction des financements publics mobilisées et les opportunités économiques dans les territoires.
- Libérer l'activité économique des Ateliers et Chantiers d'Insertion par décret pour clarifier les règles de commercialisation des Ateliers et Chantiers d'Insertion.



Accompagner les personnes et lever les freins à l'emploi sur l'ensemble du territoire

Maintenir l'Insertion par l'Activité Economique dans le champ des compétences de l'Etat pour garantir une politique active et cohérente en faveur de l'emploi et de l'insertion des plus fragiles.

Comment ?

Assurer une égalité de traitement entre chaque territoire et une égalité d'accès à l'IAE

- Structurer une offre d'insertion particulière aux territoires fragiles (départements, régions et collectivités d'Outre-Mer, territoires peu pourvus en offre d'insertion, zones prioritaires) et adapter les moyens dédiés aux spécificités locales et aux problématiques particulières des publics de ces territoires afin d'assurer l'égalité de traitement entre chaque territoire.
- Permettre à tous les citoyens qui en ont besoin d'accéder à un parcours d'insertion dans un principe d'égalité d'accès à l'Insertion par l'Activité Economique en diversifiant les publics.
- Équilibrer l'offre d'insertion dans tous les territoires pour accompagner au plus près de leurs besoins l'ensemble des personnes éloignées de l'emploi vers les dispositifs de l'Insertion par l'Activité Economique.
- Permettre aux réseaux de l'Insertion par l'Activité Economique de développer de nouvelles formes de pédagogies et des accompagnements actifs adaptés à la diversité des salariés en insertion.

Reconnaître la transversalité de l'Insertion par l'Activité Economique avec un pilotage inter ministériel

- Créer une délégation interministérielle à l'Insertion par l'Activité Economique et une fonction de Délégué-e interministériel(le) à l'Insertion par l'Insertion par l'Activité Economique pour permettre une coordination permanente de structuration de développement du secteur : croissance, budget, emploi, formation, politique de la ville, lien avec les collectivités territoriales, développement des moyens, expertise, dialogue avec les réseaux, présidence et animation d'un Conseil National de l'Insertion par l'Activité Economique...



Nos 3 propositions

**POUR UNE POLITIQUE PUBLIQUE ENGAGÉE EN FAVEUR
DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ- ÉCONOMIQUE (IAE)**

Renforcer et structurer la gouvernance de l'Insertion par l'Activité Économique aux différents échelons territoriaux

Créer une cohérence nationale et un maillage local fort entre les différents acteurs (partenaires de l'emploi/formation, entreprises, collectivités), centré sur les parcours et adapté aux spécificités de chaque territoire.

Comment ?

Assurer une égalité de traitement entre chaque territoire et une égalité d'accès à l'IAE

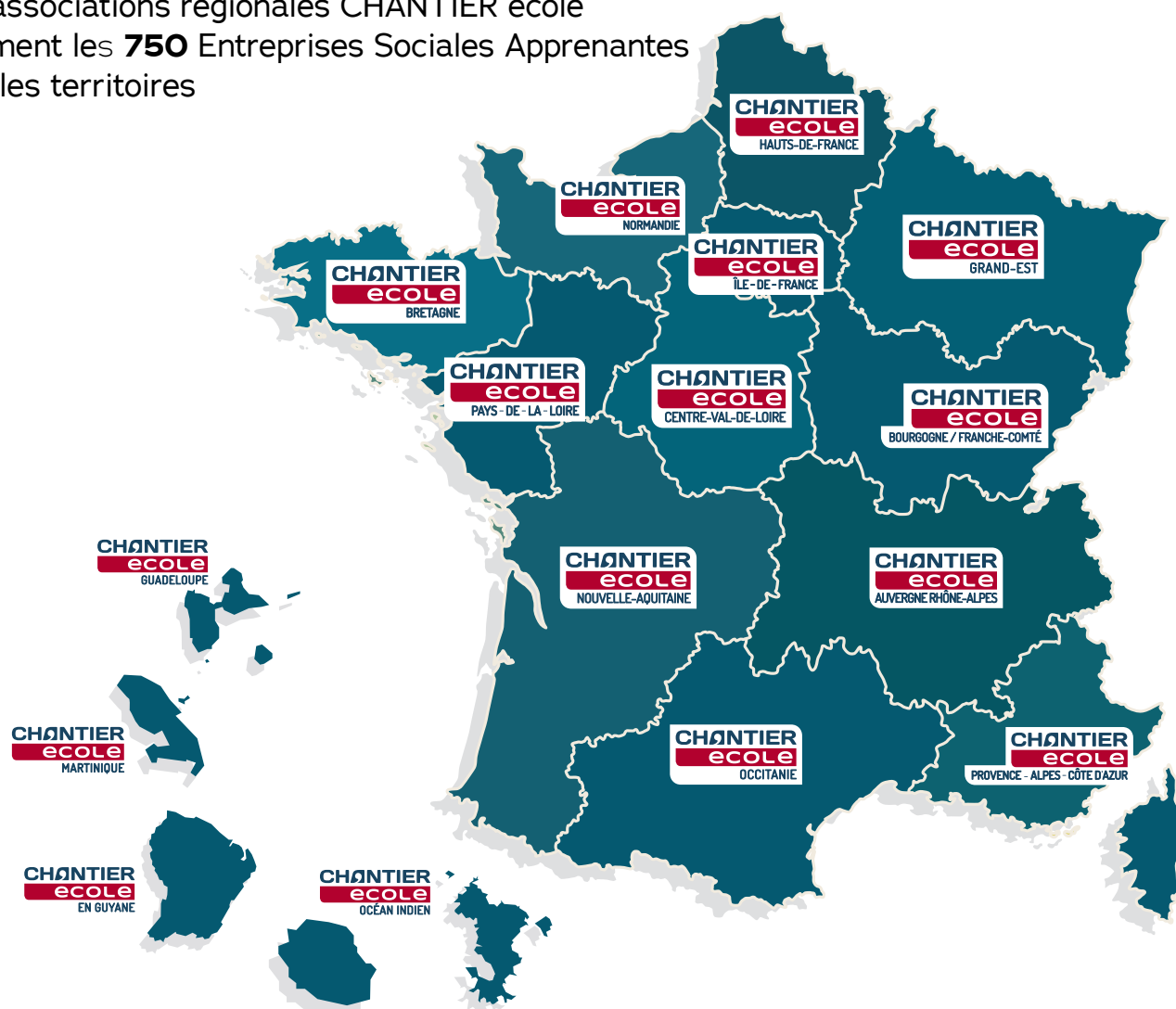
- ➔ Mettre en place d'un Conseil National de l'Insertion par l'Activité Économique ouvert aux réseaux pour retrouver un pilotage politique national et partenarial dynamique, fort et régulier de l'Insertion par l'Activité Économique.
- ➔ Créer une conférence des financeurs pour animer la concertation de tous les financeurs et des réseaux de l'Insertion par l'Activité Économique pour le pilotage économique du secteur.
- ➔ Favoriser la collaboration inter réseaux pour l'efficacité de l'ensemble du secteur de l'Insertion par l'Activité Économique.
- ➔ Généraliser les Conseils Régionaux de l'Insertion par l'Activité Économique et dynamiser les Conseils Départementaux de l'Insertion par l'Activité Économique autour des questions stratégiques (financements, formation, modèles économiques, développement, filières...).



CHANTIER école

LE RÉSEAU DES ENTREPRISES SOCIALES APPRENANTES

15 associations régionales CHANTIER école
animent les **750** Entreprises Sociales Apprenantes
sur les territoires



Contacts du réseau

Emmanuel STEPHANT, Président
presidence.national@chantierecole.org

Alexandre WOLFF, Directeur
06 82 70 16 53
a.wolff@chantierecole.org

www.chantierecole.org

 CHANTIER école

 @CHANTIERecole